

## Filière porc : un contrat avec McDonald's

Cochon de Bretagne, Bigard et Jean-Caby ont signé un accord de contractualisation avec la chaîne de restauration rapide.



*Christophe Blanquart, Fabrice Didier, Carole Augé-Croguennec et Sébastien Brishoual devant l'exploitation de Tréméven.*

À Tréméven hier, les représentants des entreprises partenaires ont visité l'exploitation de Sébastien Brishoual, éleveur de porcs et président de Cochon de Bretagne. Pour encore mieux connaître l'amont de la filière. Étaient de la visite Carole Augé-Croguennec pour McDonald's France, Fabrice Didier pour l'abattoir quimperlois Bigard et Christophe Blanquart pour le charcutier Jean-Caby de Landivisiau.

Juste avant, ils avaient signé un accord qui couronne « **un travail de longue haleine** » pour reprendre l'expression de Carole Augé-Croguennec. Débuté voici une dizaine d'années entre les partenaires, il a été formalisé lors du salon de l'agriculture de Paris en janvier et signé hier à Tréméven. L'objectif est d'utiliser du porc français de qualité dans la fabrication des « Croque McDo » des menus Happy Meal de la chaîne de

restauration rapide en France. L'an passé, sur le territoire national, il s'en est vendu 54 millions. Dans chacun, une tranche de jambon, issue de la filière bretonne. Un marché vital pour les 480 éleveurs de l'Ouest labellisés Cochon de Bretagne, pour Bigard de Quimperlé et Jean-Caby à Landivisiau.

L'accord de contractualisation porte sur les approvisionnements en viande de porc des restaurants McDonald's de France et prévoit plus de 1 000 tonnes de jambon par an, équivalent à 80 000 porcs nés, élevés et abattus en Bretagne. Il concrétise aussi une stratégie agro-écologique : élevage et alimentation de qualité, respect de l'environnement, de la biodiversité, du bien être animal. Il défend aussi le produit français sur une table née aux États-Unis.

**Béatrice GRIESINGER.**